

**ARRÊTÉ n°2022-35SP/DREUX**

**PORTANT RENOUELEMENT DE LA DÉNOMINATION DE « COMMUNE  
TOURISTIQUE » DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUDUN**

*Le Préfet d'Eure et Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-11, L.133-12, R.133-32 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classés de tourisme ;

VU le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir, n°3G-2022 en date du 29 août 2022, portant délégation de signature au profit de M. Xavier LUQUET, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2018 portant classement de l'Office de Tourisme de Châteaudun en catégorie I ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 portant renouvellement de la dénomination de « commune touristique » de la commune de Châteaudun pour une durée de cinq ans ;

VU la délibération n°2022-213 du 29 juin 2022 du conseil municipal de Châteaudun sollicitant le renouvellement de la dénomination de « commune touristique » ;

VU le dossier fourni à l'appui de cette demande ;

CONSIDÉRANT que la commune de Châteaudun met en œuvre une politique locale touristique, notamment au travers d'animations et manifestations culturelles, artistiques et festives ;

CONSIDÉRANT qu'elle dispose d'une capacité suffisante d'hébergement d'une population non résidente ;

CONSIDÉRANT qu'elle remplit donc les conditions pour être dénommée « commune touristique » ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

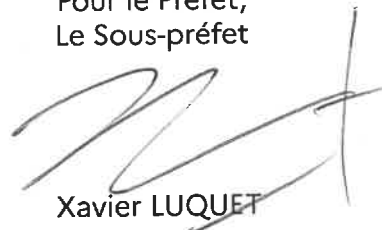
### ARRÊTE

**Article 1** – La dénomination de « commune touristique » est accordée à la commune de Châteaudun pour une durée de cinq ans.

**Article 2** – Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Châteaudun, Monsieur le Maire de Châteaudun ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à DREUX, le 20/09/2022

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier LUQUET', written over a faint, larger signature.

Xavier LUQUET

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du tribunal administratif d'Orléans en application des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative